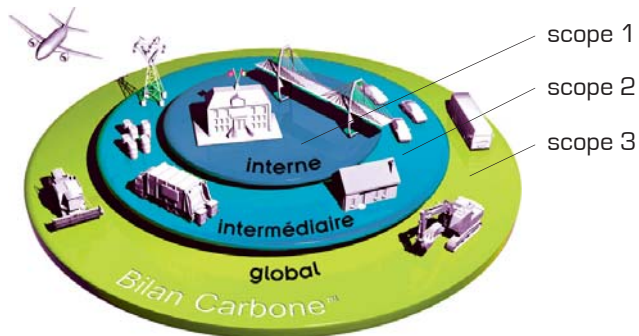


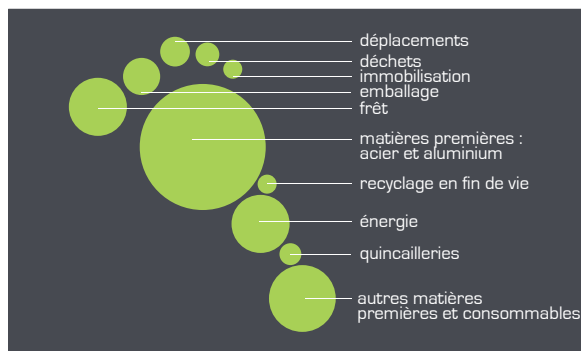


bilan carbone de l'entreprise Renz



- scope 1 : émissions directes provenant de sources internes à l'entreprise.
- scope 2 : émissions indirectes dues à l'achat d'électricité.
- scope 3 : émissions indirectes liées aux activités externes à l'entreprise.

Depuis une vingtaine d'année, le réchauffement climatique est une des grandes problématiques planétaires. Les gaz à effet de serre comme la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone (CO²), le méthane, le protoxyde d'azote ou encore l'ozone en sont les grands responsables. Le dioxyde de carbone représente près de 70% des émissions de gaz à effet de serre, et est rejeté pour près de 20% par les entreprises. Désormais, les lois Grenelle, décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 ont rendu obligatoire, pour les entreprises de plus de 500 salariés, collectivités, établissement publics et pour l'Etat, la réalisation d'un bilan carbone scope 1 (émissions directes) et d'une synthèse des actions envisagées pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Bien que Renz ne soit pas légalement concerné par ce décret (moins de 500 salariés), nous avons tout de même tenu à le réaliser, de façon volontaire, et ce sans se limiter au scope 1, mais en l'étendant aux scopes 1, 2 et 3 afin d'afficher l'ensemble de nos émissions CO², en vue de mettre en place des moyens visant à les réduire.



De la réalisation de notre Bilan Carbone®, méthode de l'ADEME visant à comptabiliser les émissions de dioxyde de carbone (CO²), nous avons pu visualiser notre empreinte carbone :

5 360 t/éq. CO²/an

équivalent aussi à :  670 français moyens,

ou  200 000 000 lettres de 20 g.

Ainsi notre site de production de Woustviller rejette 5 360 tonnes équivalent CO² par an et au global, pour les scopes 1, 2 et 3. Ce chiffre ne se compare à rien d'autre qu'à lui-même, dans la perspective d'un futur bilan CO², par exemple à un rythme triennal ou quinquennal. La volonté étant bien entendu d'établir une dynamique vertueuse et continue de réduction des émissions.

Cette démarche, que nous assumons pleinement, nous a permis de mettre en place un plan d'actions afin de contribuer à l'amélioration continue de notre empreinte carbone, et nous avons immédiatement pris des mesures. Désormais, tout développement produit se fera selon les principes de l'éco-conception et nous essayons également de réduire au maximum l'emballage de nos produits. Notre service achat sélectionne des fournisseurs qui s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Nous optimisons au mieux notre fret en amont et en aval, mais aussi nos déplacements professionnels en sélectionnant des véhicules moins polluants, en sensibilisant nos salariés à l'éco-conduite et en géolocalisant nos visites-clients, évitant ainsi des kilomètres inutiles. Enfin, nous réduisons et valorisons nos propres déchets et nous encourageons la valorisation de nos produits en fin de vie.

A noter que c'est dès 2009 que Renz réalise son premier diagnostic énergétique afin de mettre en avant nos économies d'énergies potentielles. Suite à cette étude, un plan d'actions a été mis en place et les actions suivantes ont été menées :

- amélioration du réseau d'air comprimé en détectant, grâce à un appareil ultrasonique, les fuites du réseau en vue de les supprimer.
- remplacement de notre compresseur par un à vitesse variable afin d'optimiser notre consommation. Ce compresseur a été équipé d'un système permettant de réinjecter l'air chaud dans nos locaux en hiver.
- optimisation de notre réseau de chauffage grâce à l'isolation des tuyaux, d'une régulation du chauffage par zone, permettant ainsi un réglage personnalisé et donc de nettes économies.
- optimisation de l'éclairage et du processus de peinture, en vue d'une économie d'énergie.